

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

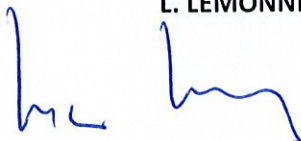
**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- d'approuver le bilan prévisionnel de l'opération de restructuration pour l'habitat, rue Ernest Lethuillier à Yport, site Doris & Caux,
- d'autoriser les enveloppes maximales de prise en charge financière du déficit d'opération et d'y affecter pour la réalisation de logements aidés, 44 415 € de fonds propres de l'EPF Normandie ;
- d'approuver la décision de cession des parcelles AC n°233, 93 et 232 au profit de l'opérateur LOGEO, pour un montant de 70 000 € HT ;
- d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte correspondant, signer toute convention et faire le nécessaire.

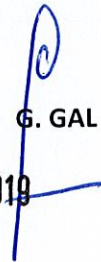
Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

L. LEMONNIER



G. GAL



Délibération approuvée
A Rouen, le 11 MARS 2019
La Préfète,

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT